

Document

Bonus des traders : "Dans la pratique, rien ne change" (12.08)

LeMonde.fr – 11.08

Ça va beaucoup mieux, merci, mais tout est possible... par R.

Merci à la BNP d'avoir passé le message... Pour ceux qui sont déjà partis, c'est trop tard, mais pour ceux qui sont encore là, ça laisse l'espoir... Chez moi, l'année est bonne et les engagements de début d'année seront tenus. Ce qui veut dire qu'une fois le *break even* atteint [c'est-à-dire le point mort, aussi appelé seuil de rentabilité, où il n'y a ni perte ni bénéfice], 10 % du réalisé sera partagé entre huit personnes, ce qui fait déjà environ 250 000 à 300 000 \$ chacun au vu du réalisé actuel [176 500 à 211 800 euros], et on n'est qu'en août ! Mais on peut aussi rater le reste de l'année et se retrouver à poil, ou viré. Dans ce monde, tout est possible...

Je crains qu'il n'y ait pas grand-chose qui change par J.

Travaillant pour un (très) gros organisme financier, j'ai de mauvaises nouvelles à annoncer : les directives sont en résumé de faire profil bas, mais tout va être fait pour que dans la pratique rien ne change ! C'est triste mais c'est ainsi, tant qu'il n'y aura pas de sanctions et de limites clairement fixées, la spéculation et tout ce qu'elle implique prendra toute la place disponible, c'est un peu comme un phénomène naturel qu'il faut contraindre artificiellement. Je me pose beaucoup de questions sur mon métier en ce moment...

Quelques vérités bonnes à rappeler par Contre-courant

Le bonus de la BNP a été seulement provisionné et non pas versé. (...) Cette provision peut être modifiée à la hausse comme à la baisse en fonction des profits réels de la banque à la clôture de l'exercice, le versement de la rémunération variable ne s'effectuant pas avant février 2010.

Cette rémunération est souvent composée d'une partie cash et d'une partie actions (souvent bloquée), qui intéresse sur le long terme les salariés de la banque. Le problème est moins l'élément variable de la rémunération qui dépend de la performance de l'entreprise. Il s'agit en effet d'un élément de redistribution important à destination des équipes qui ont participé à la performance, ce qui veut dire moins pour l'actionnaire. Les Français font preuve de schizophrénie (et de jalousie) : si l'on ne redistribue pas les profits aux salariés, on est taxé de capitaliste, mais il n'est pas bon de les redistribuer aux traders qui font la performance de la banque ! Le problème est plutôt celui de la répartition au sein de l'entreprise, avec les équipes qui accompagnent opérationnellement le Front Office (IT, Middle Office, Back Office). Se pose aussi la question du niveau de rémunération par rapport aux faibles responsabilités managériales et l'adéquation de la part variable par rapport à la prise de risque (consommation de fonds propres).

Dernier élément à bien avoir en tête : la banque d'investissement est un secteur ultra compétitif où la chasse aux talents est impitoyable et les ressources mobiles, avec la rémunération pour élément-clé. S'il y a un écart de rémunération, les meilleurs iront dans les banques anglo-saxonnes au détriment de la place de Paris. Nous avons la chance d'avoir deux champions français. Soyons fiers et soutenons-les ! (...)

"Il faut que tout change pour que rien ne change..." (in *Le Guépard de Lampedusa*), par Tout va bien pour le moment

Je suis trader dans une banque française qui est en train de préparer une politique salariale de packages comprenant des augmentations de salaire fixe plus une enveloppe de bonus en cash et en plans d'actions répartis sur plusieurs années.

Les déclarations de Christine Lagarde relèvent du registre de la gesticulation, pour les raisons suivantes, qu'elle expose d'ailleurs :

- les banques françaises sont en concurrence avec des établissements entre autres anglais et américains. Or les USA et le Royaume-Uni n'accepteront jamais une régulation sévère des bonus car elle est contraire à tous les principes, et mettrait en danger les fondements même de leur système financier (surtout celui de Londres).
- Même si l'Etat français impose des réglementations sur son territoire, les banques françaises iront domicilier leurs opérations à Londres ou à New York et seront libres de pratiquer la politique salariale de leur choix, ce qu'elles font déjà largement.

M^{me} Lagarde affiche une grande fermeté en paroles, mais elle ne manque pas, prudente qu'elle est, de préciser que cette question ne peut être résolue que dans un cadre international. Que ne commence-t-elle pas par faire le ménage dans sa propre cour et à pratiquer la transparence qu'elle appelle de ses vœux ? Ainsi, quid de la rémunération de MM. Peyrol et Mignon, récemment appelés à la rescousse pour sauver du naufrage le bateau Natixis ?